

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Saint Marcel d'Ardèche



Les risques naturels

- 1- Le risque Inondation
- 2- Le risque Feu de forêt
- 3- Le risque Mouvement de terrain
- 4- Le risque sismique

Le risque Inondation

- **Définition:** une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoqué par des pluies importantes et durables.
- Son ampleur est fonction de:
 - - l'intensité et la durée des précipitations
 - - la surface et la pente du bassin versant
 - - la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
 - - la présence d'obstacles à la circulation d'eau

Il y a 3 types d'inondations: inondation de plaine, crue torrentielle, ruissellement.

Les risques sur Saint Marcel d'Ardèche:
la commune est particulièrement exposée au risque Inondation type « rivière torrentielle ».

Zonage du risque: quartier de Malatras, l'Illette, le Cinquet et le camping des Grottes

Danger si l'Ardèche est > à 6,50m à Vallon.

Danger si le débit du Rhône est > à 6 200m3.

Consignes de sécurité:

Avant:

Se tenir informé des risques.

Disposer d'un poste radio à piles.

Rassembler papiers, médicaments, argent pour une éventuelle évacuation.

Faire une réserve d'eau potable.

Pendant:

Se calfeutrer.

Couper gaz et électricité.

Se réfugier dans les étages.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Écouter la radio.

Après:

Aérer et désinfecter les pièces.

Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.

Chauffer dès que possible.

Le risque Feu de Forêt

- **Caractéristiques:** Plus de 9 feux sur 10 sont dus à l'homme dans le cadre de ses activités. 3 conditions doivent être réunies pour le déclenchement du feu:
 - - une source de chaleur: flamme, étincelle
 - - un comburant: l'oxygène de l'air. Le vent active la combustion.
 - - un combustible: la végétation. L'état de la forêt est un facteur important (sécheresse, entretien...).
- La forêt présente sur la commune est composée de feuillus, de conifères et de maquis.
- **Zonage du risque:** La Cavalerie, le Salivaud, la Combe du Bon Vin, Pradinas, La Bégude, Malpas, Devès, Trignan, Serre Pluma, le Souchas.

Restrictions: réglementation de l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, maquis, landes et garrigues.

- **Consignes de sécurité:**
- **Avant:** Ne jamais allumer de feux en forêts et dans les espaces sensibles. Interdiction d'allumer du feu du 1er juillet au 30 septembre ainsi qu'en cas de risque exceptionnel déterminé par arrêté préfectoral.
 - Ne pas fumer en forêt.
 - Vérifier l'état des fermetures et la toiture.
 - Ne pas laisser s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie (déchets, papiers, produits inflammables...)
 - Les feux d'artifice de type K4 ou comportant plus de 35 kg d'explosifs font l'objet d'une demande spéciale.
 - Repérer les chemins d'évacuation et abris.
 - Débroussailler autour de la maison (50 mètres aux abords des constructions et 10 mètres de part et d'autre des voies privées).
 - Tenir propre bois et chemins.
 - Pendant:
 - Informer les pompiers.
 - Si possible, attaquer les flammes à leur base (eau ou vêtement).
 - Respirer avec un linge humide.
 - S'éloigner dans la direction opposée de l'incendie.
 - *Si le feu menace votre maison:*
 - Se mettre à l'abri dans un bâtiment, fermer les ouvertures, calfeutrer avec des linges mouillés.
 - Couper les ventilations.
 - Éviter de provoquer des courants d'air.

Le risque Mouvement de Terrain

- **Définition:** c'est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Ils peuvent être lents et continus ou rapides et discontinus.
- Il existe 4 types de mouvements de terrain: des affaissements ou effondrements de cavités souterraines, des chutes de pierres et éboulements, des glissements de terrain, des coulées de boue.

Les risques sur la commune de Saint Marcel D'Ardèche: Il s'agit de glissements de terrain sur d'anciennes concessions minières abandonnées.

Zonage du risque: la route de Trignan, le cul de Chaveyron, Saint Joseph, Le Roc, Saint Jean et Chaveyron, le camping des Grottes.

En cas de réalisation du risque, si on constate de nombreuses victimes, le Plan rouge est déclenché par le Préfet.

- **Consignes de sécurité:**
- Avant:
 - S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité.
 - Ne pas stationner dans les zones dangereuses.
 - Pendant:
 - Fuir latéralement.
 - Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
 - Ne pas revenir sur ses pas.
 - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
 - Après:
 - Évaluer les dommages et l'évolution des dangers.
 - Informer les autorités.
 - Se mettre à la disposition des secours.
 - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Le risque sismique:

Définition: Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur qui crée des failles dans le sol et parfois en surface. Il se traduit par des vibrations du sol aux bâtiments.

Caractéristiques:

- Foyer: le point de départ du séisme.
- Magnitude: mesure de l'énergie libérée.
- Intensité: varie selon la distance au foyer
- Fréquence et durée des vibrations: effets en surface.
- Faille provoquée.

En cas de sinistre d'une forte intensité, c'est le Préfet qui organise les secours.

Zonage du risque:

Pour le Département, zone Ia, sismicité très faible mais non négligeable.

Consignes de sécurité:

- Avant:
- S'informer des risques encourus
- Privilégier les constructions parasismiques. Les règles de construction parasismiques sont « PS-Mi 89 révisées 92 ».

- Repérer les points de coupure gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Repérer un endroit où se mettre à l'abri.
- Pendant:
 - A l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides(table, lit) S'éloigner de la cheminée, des fenêtres et du balcon.
 - A l'extérieur, s'éloigner des constructions ou se mettre à l'abri sous un porche.
 - En voiture s'arrêter à distance des fils électriques et constructions. Ne pas descendre.
- Après:
 - Couper eau, gaz, électricité. Ne pas allumer de flamme, ne pas fumer.
 - Ne pas prendre l'ascenseur.
 - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
 - En cas d'ensevelissement, taper contre les parois.
 - Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

Les risques technologiques

- 1- Le risque Transport de Matières Dangereuses
- 2- Le risque nucléaire

Le risque Transport de Matières Dangereuses

- **Définition:** Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale, aérienne ou par canalisation.
- Les conséquences sont avant tout liées à la nature du produit transporté.
- Les principaux dangers sont:
 - - l'explosion.
 - - l'incendie.
 - - le nuage toxique.
 - - la pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau.
- **Les risques sur Saint Marcel d'Ardèche:** la commune est particulièrement exposée par la présence de la RN 86 et de la voie ferrée.
- **Zonage des risques:** toute la commune et surtout la partie Est de la commune.
- Mesures nationales: formation des personnels, contrôles périodiques, signalisation des produits dangereux.
- Intervention des spécialistes du produit en cause avec le protocole TRANSAID.
- **Consignes de sécurité:**
 - Avant: Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de mise à l'abri.
 - Pendant:
 - Donner l'alerte (18,112) en précisant le lieu, le type de transport, le type de produit, le nombre de victimes...
 - Ne pas déplacer les victimes.
 - En cas de nuage toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri. Se laver et se changer.
 - A l'écoute de l'alerte, se mettre à l'abri et écouter la radio.
 - Boucher toutes les entrées d'air et arrêter la climatisation et la ventilation.
 - S'éloigner des portes et fenêtres.
 - Ne pas fumer.
 - Ne pas téléphoner.
 - Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
 - Après:
 - Aérer le local où vous étiez à l'abri.

Le risque nucléaire

- **Définition:** Les produits radioactifs ont des effets biologiques plus ou moins importants sur l'homme. En cas d'accident majeur, les risques sont de deux ordres:
 - - irradiation
 - - contamination par des substances radioactives répandues dans le milieu.
- **Les risques sur Saint Marcel d'Ardèche:** la commune est concernée par l'irradiation et la contamination.
- **Zonage du risque:** toute la commune est concernée mais une partie de la commune étant située dans la zone des 10 kilomètres, elle est soumise à un Plan Particulier d'Intervention.
- Mesures d'intervention: surveillance par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), plaquette d'information à la population, campagne de diffusion de comprimés d'iode.
- **Consignes de sécurité:**
- **Avant:**
 - Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de sécurité.
 - Détenir une boîte de comprimés d'iode.
- **Pendant:**
 - Se mettre à l'abri dans un bâtiment. Fermer portes et fenêtres. Couper les ventilations.
 - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
 - Ne pas téléphoner pour laisser libre le réseau pour les urgences.
 - Écouter la radio et la télévision.
 - Attendre les consignes du préfet avant de prendre de l'iode.
 - Rassembler médicaments, papiers, argent, pour une éventuelle évacuation.
- **Après:** Écouter radio et télévision.
- Respecter les consignes des autorités.